

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 326-7

PRENEZ AVIS :

- 1. QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire tenue le 16 juillet 2018, a adopté le Règlement numéro 326-7 modifiant le Règlement numéro 326 concernant l'administration de réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires afin de remplacer l'alinéa 5 de l'article 3.4.
- 2. QUE** ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation dudit règlement, vous pouvez vous adresser au bureau du greffe, situé au 601, chemin Ozias-Leduc à Otterburn Park, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville, soit du lundi au jeudi de 7h45 à 12h et de 13h à 16h30 et le vendredi de 7h45 à 11h45.

DONNÉ à Otterburn Park, le 25 juillet 2018
Alain Cousson, ing., greffier adjoint